

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 477

présenté par

M. Ratenon, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 2

Après l'alinéa 14, insérer l'alinéa suivant :

« 4° Les spécificités des défis climatiques auxquels font face les territoires ultramarins et les politiques publiques mis en place. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nos territoires ultramarins sont les premiers à subir les effets du dérèglement climatique : l'augmentation du nombre et de l'intensité des événements climatiques majeurs (tels que Irma) en est le meilleur exemple.

Pointe avancée de la recherche sur la biodiversité, mais aussi premières victimes de politiques anti-écologiques décidées à Paris, il convient d'intégrer le plus finement possible les territoires d'Outre-Mer au fonctionnement du Haut Conseil pour le climat et à ses productions.

Pour éviter que les travaux du HCE fassent l'impasse sur les réalités ultramarines, nous proposons que le HCE consacre une partie de son rapport annuel à ces territoires aux problématiques spécifiques.